

Le 28 juillet 2017

Madame Danielle May-Cocunato  
Secrétaire générale  
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Ottawa ON K1A 0N2

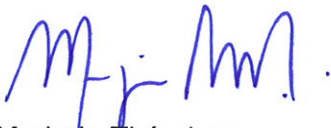
Madame,

J'ai le plaisir de déposer au Conseil une demande de **renouvellement de la licence** de Vues et Voix pour sa radio **Canal M**.

Canal M demande aussi le **renouvellement de l'Ordonnance pour la distribution obligatoire** par les entreprises terrestres de distribution des marchés francophones et les services entreprises nationaux par satellite de radiodiffusion directe, en vertu de l'alinéa 9(1)h) de la *Loi sur la radiodiffusion*, car il s'agit d'un service public accessible à toute personne qui ne peut lire à cause d'un handicap visuel, physique, perceptif ou à cause d'un contexte éducatif ou sociétal défavorable.

Par la même occasion, Canal M demande **une augmentation de son tarif** en gros par abonné par mois à 0,04 \$.

Le tout respectueusement soumis,



Marjorie Théodore  
Présidente-directrice générale